

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL Hors Régime CAF

Afin de calculer votre quotient familial, nous vous remercions de transmettre une copie de votre dernier avis d'imposition à la responsable de l'Accueil.

Si vous ne souhaitez pas nous transmettre ce document, le tarif maximum vous sera facturé (commune ou hors commune).

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu net imposable du foyer/12 mois}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Revenu net imposable du foyer :

- D'après l'avis d'imposition de l'année précédente (pour 2014 avis d'imposition 2013).
- Si vous et votre conjoint déclarez séparément vos revenus, vous devez fournir une copie de chaque avis d'imposition.
- Le montant à prendre en compte est celui de la ligne **revenu imposable** (après abattement fiscal et déduction des frais réels).

Nombre de parts fiscales :

- un couple (marié, concubinage, PACS) ou une personne isolée : 2 parts
- le premier enfant à charge : =0.5 part,
- le deuxième enfant à charge : + 0.5 part,
- le troisième enfant : + 1 part,
- au-delà du troisième enfant : + 1 part à chaque enfant,
- un enfant handicapé à charge : majoration de 0.5 part.

Si un changement concernant votre situation familiale intervient en cours d'année, n'oubliez pas d'en informer la direction, votre quotient familial sera alors calculé avec les nouvelles données.

TARIFS 2015

Mercredis/Vacances scolaires			
Tarifs communes St Vivien, Jau, Grayan, Queyrac, Vensac, Talais, Valeyrac			
	JOURNEE COMPLETE	MATINEE (repas inclus)	APRES-MIDI (goûter inclus)
QF < 451	7 €	6 €	4 €
451 < QF < 751	8 €	7 €	5 €
752 < QF < 1050	9 €	8 €	7 €
QF > 1051	11 €	10 €	8 €

Tarifs hors communes non participantes		
JOURNEE COMPLETE	MATINEE (repas inclus)	APRES-MIDI (goûter inclus)
25 €	15 €	10 €

Le PÉRISCOLAIRE De 17h00 à 19h00 (Quels que soient les activités et le nombre de jours dans la semaine)
16€ par trimestre

La Cotisation				
Nbre enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Cotisation	10 €	15 €	20 €	25 €

Le nombre de places étant limité par l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, **un système de réservation est mis en place**. Toute pré inscription **engage les familles**, à défaut les journées d'absence non motivées (présentation d'un certificat médical) seront facturées aux familles.